



Union Nationale de l'Aide, des Soins  
et des Services aux Domiciles.

## UNA, Syndicat d'Employeurs

### UNA, un syndicat d'employeurs

UNA représente ceux de ses adhérents qui relèvent de la branche professionnelle de l'aide à domicile, fondée en 1993. Les accords sociaux que UNA signe s'appliquent obligatoirement, après agrément par le Ministre chargé des Affaires sociales.

### UNA est signataire, à ce titre, de :

- La convention du 11 mai 1983 (organismes d'aide et de maintien à domicile).
- La convention du 2 mars 1970 (organismes de techniciens d'intervention sociale et familiale).
- Des **accords de branche**, dont les derniers sont :
  - 2008 : politique salariale.
  - 2006 : accord de branche relatif à la modulation du temps de travail.
  - 2004 : accord de branche sur la formation professionnelle tout au long de la vie.
  - 2002 : accord de branche du 29 mars relatif aux emplois et rémunérations.

Tous ces accords de branche ont été étendus.

UNA est membre fondateur de l'USB-Domicile, Union Syndicale de la Branche professionnelle du domicile. Des négociations sont en cours pour signer une nouvelle convention collective unique couvrant tout le champ de la branche.

### L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles, c'est :

- Une association militante, reconnue d'utilité publique, qui milite pour le droit fondamental pour tous d'être aidé, accompagné et soigné à domicile et la défense des valeurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Le réseau n°1 de l'intervention à domicile en France et en Outre-mer ;
- Plus de 1200\* services d'aide et de soins à domicile adhérents (essentiellement associatifs et services publics) ;
- 18 familles de prestations (de l'aide à la personne fragilisée à l'intervention sociale aux familles, en passant par les soins à domicile et le ménage, bricolage aux particuliers) ;
- 805 000\*\* personnes aidées à domicile par an ;
- 147 000 professionnels\*\*.

\* Au 31/12/2007 - \*\* Rapport d'activité 2007